

## ANALYSE DES RISQUES SANITAIRES DE VOTRE ENTREPRISE PAR NOTRE REFERENT COVID-19

### CONSEILS EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

#### PUBLIC

Référents COVID-19 et/ou donneur d'ordre et /ou CSPS.  
Toute personne impliquée, directement ou indirectement, dans les opérations de suivi du risque sanitaire.

#### CATEGORIE D'ACTION

Action de conseil ayant pour objet le développement des compétences des salariés sur le Plan de la Prévention des Risques en Entreprise, spécifiquement liés au risque sanitaire (COVID-19).

#### OBJECTIFS DU STAGE

Notre formateur « Référent COVID-19 » va vous accompagner dans le cadre de l'élaboration de votre Plan de Reprise d'Activité.

#### PRE-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation.

#### METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Visite et analyse des locaux, des postes de travail, etc. ;  
Exposé théorique en alternance avec des exercices pratiques en fonction des référentiels ;  
Echanges avec les stagiaires ;  
Support de cours, support multimédias, tableau interactif (Salles de formation ACX Conseil).

#### DUREE

- 1 jour soit 7 heures.

Il convient d'ajouter le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession.

#### INTERVENANT

Formateur professionnel spécialiste de la prévention des risques en matière de Santé, de Sécurité et d'Hygiène.

#### VALIDATION

A l'issue de la formation, une attestation de fin de formation sera délivrée au candidat.

#### REFERENCES REGLEMENTAIRES

L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, protéger la santé physique et mentale des employés (*Code du travail Art.L4121-1 et L4121-2*).

## CONTENU DE LA PRESTATION

CONFORME AUX REFERENTIELS ET AUX PROTOCOLES DE MAI 2020 (*formation en constante évolution*).

### ANALYSE DES RISQUES SANITAIRES DE L'ENTREPRISE

En fonction de l'activité de l'entreprise.  
Visite de l'entreprise, des postes de travail, etc.  
Analyse des postes en situation de travail.  
Gestion des flux de circulation. Mesures d'hygiène générale.  
Analyse de l'outil de travail et des lieux de vie dans l'entreprise.  
La gestion du nombre de salariés. L'accueil des visiteurs.  
Identification des points d'attention.

### DETERMINER LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION COLLECTIF ET INDIVIDUEL

Analyse des expositions au risque sanitaire.  
Comment se protéger efficacement du COVID-19. Comment utiliser ses EPI.  
Les règles de port des EPI. Entretien et rangement des EPI.  
Etablir un programme de gestion des équipements de protection individuelle.

### PRECONISATIONS TECHNIQUES / BONNES PRATIQUES

Définition de nouveaux standards : Affichages en fonction des services ; Nouveaux flux ; Barrières sur certains postes de travail ; Mise à disposition de gel ; EPI spécifique ; Etc.  
Mise en place du plan de communication Covid-19.  
Elaboration de votre Plan de Reprise d'Activité.

### CONTRIBUER A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS L'ENTREPRISE

Développement des compétences générales des salariés sur le Plan de la Prévention des Risques Professionnels en Entreprise.

### PRESENCE PHYSIQUE / VISITES DE L'ENTREPRISE

Selon vos besoins, notre formateur peut vous accompagner durant votre phase de reprise d'activité, ou lors d'une intensification effective de votre activité. Des visites de suivi peuvent aussi être proposées.

### VERIFICATION DES PROCESSUS

Notre formateur va s'assurer de la bonne mise en œuvre des pratiques mises en place. Mais aussi de :

- L'efficacité des processus de décontamination/désinfection.
- La disponibilité des EPI
- La mise en place de l'affichage.
- Le pilotage du suivi de l'activité.

### ACTUALISATION DE LA FORMATION

Le programme n'est qu'à titre indicatif. Il est susceptible d'être modifié en fonction du niveau des stagiaires, de leurs souhaits, des risques spécifiques de l'établissement ou des nouvelles informations.